

RAPPORT N° 5/6.18

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2017

OBJET : GESTION 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission de gestion 2017 a été nommée lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2017, conformément au tournus qui prévoyait cinq membres PSIG, cinq membres PLR, deux membres Verts, deux membres UDC, un membre EM, ainsi qu'un suppléant par groupe politique.

Les quinze membres et les cinq suppléants ont été convoqués par la Municipalité à la première séance fixée au 18 janvier 2018. Quatorze membres et trois suppléants ont répondu à la convocation.

1. PREMIÈRE SÉANCE DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

Lors de cette première séance, la Commission de gestion a été accueillie par M. Vincent JAQUES, syndic, accompagné par M. Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, et Mme Alessia RADAELLI, secrétaire municipale adjointe.

Mme Andrea ARN, préfète, était également présente, à sa demande. Sa visite faisait suite à certains épisodes vécus en 2017 par la Commission de gestion, et plus particulièrement la sous-commission *Cohésion sociale et logement*, qui avait dû faire appel à une séance de conciliation pour pouvoir consulter les comptes de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* et le rapport de l'exercice d'évacuation du *CVE La Gracieuse*.

Mme Andrea ARN a rappelé quelques règles relatives à la transparence, à la confidentialité, au droit à l'information et au secret de fonction, et a suggéré quelques pistes pour qu'il soit mieux répondu aux attentes de la Commission de gestion. Elle est également revenue sur certaines demandes de la Commission de gestion 2016 et a rappelé que la procédure de conciliation, prévue expressément dans la *Loi sur les Communes* (article 40c, chiffre 3), est à disposition de tout conseiller communal. La Commission de gestion a apprécié ce complément d'information bienvenu, intéressant et utile, et adresse à Madame la préfète ses vifs remerciements pour le temps qu'elle a bien voulu lui consacrer.

M. Vincent JAQUES, dans un discours bien rodé, a présenté les compétences, droits, devoirs et limites de la Commission de gestion. Il a d'abord rappelé que «l'organe prépondérant est la Municipalité qui jouit d'une compétence générale et résiduelle», que «le Conseil communal dispose de compétences exhaustivement énumérées par la constitution et par la loi» et que «le Conseil n'a pas rang d'autorité suprême et n'exerce pas la haute surveillance», a insisté sur les limites du pouvoir d'investigation (limite temporelle, limites légales), a rejoint Madame la préfète en évoquant le droit à l'information et le secret de fonction, enfin a terminé par quelques considérations sur les associations intercommunales.

M. Vincent JAQUES a également répondu à deux recommandations de la Commission de gestion 2016 restées en rade (voir rapport de la sous-commission COH, fin chapitre 2, pages 2-3) et émis un vœu de la Municipalité sur lequel on reviendra (point 5 ci-dessous).

2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

A la veille de la première séance, le 17 janvier 2018, lors du souper du Conseil communal, M. Jacques DUBOCHET, au hasard des salutations, a signalé au soussigné qu'il n'avait jamais été consulté pour faire partie de la Commission de gestion et qu'il n'était pas question qu'il accepte son élection. Le 18 janvier 2018, lors de la première séance, personne n'était au courant officiellement de cette situation mais le principal intéressé, qui figurait sur la liste de présence remise par le syndic, était absent. La démission de M. Jacques DUBOCHET a été annoncée ultérieurement au président du Conseil communal, d'où l'élection complémentaire d'un nouveau membre à la Commission de gestion lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2018 : M. Pierre TONDA, membre suppléant, a remplacé M. Jacques DUBOCHET et Mme Romina GAROFALO a été élue suppléante en remplacement de M. Pierre TONDA.

Cette élection complémentaire a entraîné une permutation au sein de deux sous-commissions. Dès lors – donc dès sa deuxième séance – la Commission de gestion a fonctionné selon le dispositif suivant :

<i>Présidence</i>	Pierre Marc BURNAND (PLR)
<i>Administration, culture et relations extérieures (ADM)</i>	<u>Présidence</u> : Marie-France BELLEUX-SEREX (PLR) <u>Membre</u> : Sylvie TRUDU (PSIG)
Vincent JAQUES (PSIG)	
<i>Finances et promotion économique (FIN)</i>	<u>Présidence</u> : Yvan CHRISTINET (Verts)
Mélanie WYSS (PLR)	<u>Membre</u> : Pierre TONDA (PSIG)
<i>Sécurité, informatique et manifestations (SEC)</i>	<u>Présidence</u> : Patricia CORREIA DA ROCHA (UDC)
Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND (PSIG)	<u>Membre</u> : Steven KUBLER (PLR)
<i>Sports, bâtiments et environnement (SPO)</i>	<u>Présidence</u> : Eric WEBER (PLR)
Philippe DERIAZ (PSIG)	<u>Membre</u> : Katharina DELLWO BAUER (PSIG)
<i>Infrastructures et gestion urbaine (INF)</i>	<u>Présidence</u> : Ludivine GUEX (PSIG)
Jean-Jacques AUBERT (PLR)	<u>Membre</u> : Sylvain BOLLIGER (UDC)
<i>Cohésion sociale et logement (COH)</i>	<u>Présidence</u> : David GUARNA (EM)
Sylvie PODIO (Verts)	<u>Membre</u> : Viviane REYMOND FENTER (PLR)
<i>Urbanisme, constructions et mobilité (URB)</i>	<u>Présidence</u> : Xavier DURUSSEL (Verts)
Eric ZÜGER (PSIG)	<u>Membre</u> : Michaël FURHOFF (PSIG)
<i>Suppléants</i>	Giancarlo DE BELLIS (UDC) Alizé DE LA HARPE (Verts) Romina GAROFALO (PSIG) Béatrice GENOUD-MAURER (PLR) Philippe LAURENT (EM)

Il est à relever que, durant tous les travaux de la Commission de gestion, M. Xavier DURUSSEL est resté d'une fidélité inconditionnelle au groupe des Verts et, au grand soulagement de son chef de groupe, n'a manifesté aucune velléité de basculer au PSIG, contrairement à ce qui est indiqué en page 26 du rapport de gestion 2017.

Le tournus attribuait la présidence de la Commission de gestion 2017 au PLR. D'entente avec le groupe PLR, le soussigné s'est sacrifié, sans enthousiasme, étant persuadé que l'intérêt de la Commission de gestion se situe dans le travail des sous-commissions et non dans d'obscures tâches d'organisation et de soutien. L'exercice a confirmé ses craintes.

Pour la composition des sous-commissions et la répartition entre dicastères, un seul critère a été impératif : que le président de la sous-commission ne soit pas du même parti que le municipal concerné. Les autres critères (équilibre gauche-droite, équilibre entre anciens et novices, équilibre des genres, équilibre des âges, affinités personnelles, intérêts plus ou moins marqués pour certains dicastères) ont été pris en compte dans la mesure du possible ... c'est-à-dire pas beaucoup. Au surplus, une mutation a été rendue nécessaire à la suite de l'élection complémentaire mentionnée ci-dessus.

Dans une lettre datée du jeudi 29 mars 2018 (lendemain de la séance du Conseil communal) adressée au président du Conseil communal, M. Sylvain BOLLIGER a annoncé sa démission du Conseil communal, ce qui entraînait de fait sa démission de la Commission de gestion. Malheureusement, cette nouvelle n'a été communiquée par courrier électronique au président de la Commission de gestion que le mercredi 18 avril 2018, soit trois semaines plus tard, retard qui a pénalisé le travail de la sous-commission concernée. Sans vouloir pointer le doigt sur qui que ce soit, cet incident met en évidence des lacunes dans la circulation de l'information, probablement dues au fait que «chacun pense que c'est un autre qui fait» :

- le conseiller communal qui démissionne pense que le Bureau ou son président de groupe fera le nécessaire;
- le Bureau, qui a reçu la lettre de démission, pense que le conseiller a diffusé sa lettre aux autres personnes concernées;
- le président de groupe, qui a été le premier informé et qui a organisé la manœuvre, pense que la communication va suivre;
- le président de parti a cru que ... etc.

En l'occurrence, il aurait été préférable de remplacer le «chacun pense que c'est un autre qui fait» par cet autre principe : «mieux vaut communiquer deux fois que point, et tant pis pour la redondance», même s'il est parfois combattu «parce que ça bourre les boîtes aux lettres». C'est l'occasion ici de lancer un appel et d'attirer l'attention du Bureau, des présidents de groupe, de chaque conseiller ayant des velléités de démissionner sur la nécessité d'informer rapidement et largement lors de changements de cette nature ... et de remercier celles et ceux qui ont déjà le souci de communiquer pour ne pas pénaliser davantage le travail des commissions.

M. Sylvain BOLLIGER a été remplacé par M. Giancarlo DE BELLIS, suppléant UDC, dès le 18 avril 2018. La Commission de gestion a fonctionné dans cette nouvelle disposition dès cette date jusqu'à sa dernière séance, ainsi que la sous-commission INF, touchée par ce changement. Comme la Commission de gestion n'avait plus que trois séances après la séance de mai du Conseil communal, et la sous-commission INF aucune, il n'a pas été jugé utile, et encore moins nécessaire, d'élire formellement un nouveau membre à la Commission de gestion.

3. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

Séances plénières

La Commission de gestion s'est réunie à huit reprises, dont deux «séances doubles» :

- 18 janvier 2018 (accueil par le syndic, rencontre avec la préfète, mise en route, organisation);
- 12 février 2018 (réflexions générales et passage en revue des premiers rapports de gestion);
- 1^{er} mars 2018 (passage en revue des derniers rapports de gestion, coordination);
- 19 mars 2018 (rencontre avec la Commission des finances, échanges d'informations; retours des premières rencontres et points particuliers à étudier);
- 23 avril 2018 (examen et adoption des rapports et vœux des sous-commissions, début);
- 7 mai 2018 («séance double»; examen et adoption des rapports et vœux des sous-commissions, suite);
- 14 mai 2018 («séance double»; examen et adoption des rapports et vœux des sous-commissions, fin);
- 31 mai 2018 (prise de position sur les réponses de la Municipalité aux vœux).

Rencontre avec la Commission des finances

La rencontre avec la Commission des finances, imposée par le Règlement du Conseil communal (article 53, lettre d¹), a permis un agréable échange de vues mais s'est avérée relativement peu productive en raison du décalage des calendriers des deux commissions, qui nous met face à un dilemme tout simple :

- soit la rencontre est fixée suffisamment tôt pour que les commissaires de gestion puissent tenir compte des informations reçues dans leurs investigations, mais alors la Commission des finances n'a pas encore reçu les comptes,
- soit on la fixe plus tard pour que les commissaires des finances aient pu consulter les comptes, mais dans ce cas la Commission de gestion a quasiment terminé ses travaux.

C'est un problème récurrent qui est soulevé régulièrement par l'une ou l'autre commission ... Ainsi on peut lire dans le rapport de la Commission de gestion 2013 (page 5/7) : «Vu la difficulté précitée, et à l'ère du courrier électronique qui facilite les échanges, une séance commune CoGest – CoFin ne nous paraît plus ni réaliste, ni nécessaire. Il conviendrait donc d'en supprimer l'exigence. Nous renonçons ici à déposer un vœu pour supprimer ce point du règlement du Conseil communal, mais nous ne manquerons pas de proposer un amendement lors de la discussion sur notre nouveau règlement.»

Il n'y a pas eu d'amendement sur cet objet lors de l'adoption du nouveau règlement et l'article 53, lettre d est toujours en vigueur. La Commission de gestion 2017 décide de faire un pas de plus et propose formellement la suppression de cette obligation. C'est l'objet du chapitre suivant.

Visites générales ... et courses d'école

Outre les séances plénières, les membres de la Commission de gestion ont été invités à participer à trois manifestations, organisées par trois dicastères mais ouvertes plus largement :

¹ Règlement du Conseil communal, article 53 :

La Commission des finances :

[...]

d) rencontre au moins une fois par an la Commission de gestion afin de procéder à un échange de vues à propos des comptes de l'année précédente, avant le dépôt du rapport relatif à cet objet;

[...]

- Présentation et visite de l'adduction d'eau du Morand, organisées par le dicastère INF, prévues le samedi 21 avril 2018, ouvertes à tous les conseillers communaux : elles ont finalement été supprimées, faute d'inscriptions.
- Visite du Sauvetage et excursion sur le lac, organisées par le dicastère SEC, ouvertes aux membres de la Commission de gestion : elles ont eu lieu le jeudi 17 mai 2018, avec 7 participants.
- Visite des alpages et découverte des produits locaux, ouvertes aux membres de la Commission de gestion et aux conjoint-e-s : elles sont prévues le samedi 2 juin 2018, soit après le dépôt de ce rapport.

Séances de sous-commissions

La part la plus importante de travail de la Commission de gestion se passe dans les sous-commissions.

Globalement, les sous-commissions ont tenu vingt-neuf séances ou rencontres, de durées variables (entre une et quatre heures), pour un total de cinquante-huit heures (soit une moyenne de plus de huit heures par sous-commission), sans compter les rencontres informelles et les travaux de rédaction. C'est un investissement important, tant pour les sous-commissions que pour les dicastères. On en trouve le détail au début de chaque rapport de sous-commission. C'est l'occasion ici :

- de remercier tous les commissaires pour leur engagement et leur disponibilité;
- par symétrie, de remercier les municipaux et leurs collaborateurs de leur égale disponibilité et de leurs bonnes dispositions à l'égard des commissaires.

Le président de la Commission de gestion a accompagné chaque sous-commission lors d'une de ses rencontres, histoire de prendre la température (deux fois à la sous-commission COH, pour la raison expliquée ci-dessous). C'est une bonne occasion d'observer des attitudes et des modes de fonctionnement très contrastés, tant dans les dicastères (les municipaux qui laissent s'exprimer leurs collaborateurs, ceux qui monopolisent la parole ...) que dans les sous-commissions (celles qui bombardent de questions, celles qui n'en ont pas ...).

Une anecdote

Lors de la séance du Conseil du 6 décembre 2017, plusieurs conseillers communaux (le président du Conseil, la présidente de la Commission de gestion 2016, les membres de la sous-commission COH 2016) reçoivent, par les soins du huissier, la copie d'une lettre assez virulente adressée à la municipale responsable de Couvaloup 12. Cette dernière informe immédiatement qu'elle se charge de la réponse et que les autres destinataires en recevront copie.

Trois mois après on vient aux nouvelles et la réplique est sans appel : «La réponse à la lettre incriminée contient des éléments confidentiels et il est exclu d'en diffuser des copies». Comme cette position pose des questions de principe (notamment : les autres destinataires de la lettre, étant sans nouvelles des suites données, doivent-ils également répondre ?), on insiste et on obtient ce compromis : possibilité de lire la réponse en question, sous le sceau du secret, lors de la visite de la sous-commission COH 2017 à la cheffe du Service des ressources humaines.

Lors de cet entretien (13 avril 2018), «la» réponse est sortie du coffre et le premier élément qui frappe est l'inscription en bas de page : «Copie à tous les destinataires de la lettre de décembre». Un ange passe. Moment de flou et réaction de la municipale : «Je croyais que cette lettre était confidentielle, mais puisqu'elle ne l'est pas, on va la diffuser.»

Ce qui a été fait, avec rappel que cette réponse était confidentielle ...

Cet incident, infiniment mineur, serait insignifiant s'il n'était pas représentatif d'un certain malaise : faut-il prendre pour du bon argent tout ce que nous disent les municipaux, au risque d'être naïf et de passer à côté de la question, ou faut-il se nicher dans le doute raisonnable et faire preuve d'esprit critique, au risque de passer pour le fâcheux de service ?

En bref, le bilan de cet incident est le suivant :

- on nous dit tout et le contraire, ce qui est désagréable et peut laisser le sentiment qu'on se moque de nous; la Commission de gestion est en droit d'attendre de la Municipalité des informations fiables et vérifiées; et s'il y a erreur, ce qui peut arriver, elle demande simplement que ce soit reconnu;
- sans une grande insistance de notre part, nous n'aurions jamais reçu copie de cette lettre alors qu'il est expressément mentionné le contraire, ce qui nous met notamment en porte-à-faux avec l'auteur de la lettre; ce n'est guère agréable dans l'hypothèse où on le rencontrerait un jour;
- parce que cet incident n'est pas unique, cela fait naître le soupçon d'une transparence à deux vitesses;
- la répétition de tels incidents est un indicateur du peu de considération accordée/accordé à la Commission de gestion.

Documents de travail

La Commission de gestion sait gré à la Municipalité et au Greffe de la mise à disposition rapide des documents utiles : échancier et organigrammes lors de la première séance, rapports des dicastères dans les semaines qui ont suivi (première livraison le 9 février 2018, dernière livraison le 14 février 2018). Ainsi la Commission de gestion a pu démarrer ses travaux dans de bonnes conditions.

Disponibilités des membres de la Municipalité

La liste des disponibilités des membres de la Municipalité a été remise lors de la première séance. Pour six dicastères, figurent sur ce document les journées ou demi-journées au cours desquelles existent des possibilités de rencontres du municipal avec «leur» sous-commission : c'est utile, c'est pratique, cela répond exactement au vœu exprimé il y a déjà quelques années par la Commission de gestion, cela peut même dans certains cas aider les commissaires à choisir un dicastère. Ce mode de faire fonctionne bien. La Commission de gestion remercie les membres de la Municipalité de leur disponibilité et souhaite que ce système perdure.

En revanche, un dicastère, probablement dans un souci de bien faire ou par excès de planification, a imposé d'entrée de jeu quatre entretiens et visites, avec horaire. Ce n'est pas souhaitable, et pas souhaité, pour deux raisons :

- d'une part on empêche de facto une partie des commissaires de s'intéresser à ce dicastère, parce qu'ils ont d'autres obligations aux jours et heures indiqués;
- d'autre part c'est contraire à l'esprit qui doit présider à ces rencontres : ce sont les membres de la sous-commission de gestion qui doivent pouvoir exprimer leurs souhaits de rencontres et de visites, et choisir les thématiques sur lesquelles ils désirent investiguer, et non pas le dicastère qui peut imposer le programme et le choix des activités.

La Commission de gestion remercie la Municipalité de bien vouloir tenir compte de cette remarque à l'avenir.

Consultation et vote par voie électronique

Une visite du Sauvetage a été organisée par la sous-commission SEC le jeudi 17 mai 2018 en fin de journée. Cette rencontre a donné à la sous-commission l'idée d'un nouveau vœu.

Dès lors, une proposition de nouveau vœu a été diffusée aux membres de la Commission de gestion dans la soirée du vendredi 18 mai 2018, soit la veille du week-end de Pentecôte. Le délai de remise des vœux à la Municipalité était fixé au mardi 22 mai 2018 à 8h00, lendemain de ce week-end de Pentecôte.

Faute de pouvoir convoquer une séance d'urgence durant le week-end de Pentecôte et mis devant le fait accompli, le soussigné a proposé un vote par voie électronique.

L'expérience a montré (ou confirmé ?) que si cette procédure est possible pour des décisions vénielles, en revanche elle s'avère problématique dès que des avis divergents s'expriment. Ce nouveau vœu a été accepté à la majorité, sans qu'un vrai débat, qui aurait été nécessaire, ait pu avoir lieu.

Il est à souhaiter que cette situation ne se reproduise plus et que, pour l'éviter, les sous-commissions aient à cœur de fixer toutes leurs séances, y compris les rencontres spéciales (l'exception emblématique étant la visite des alpages, pour d'évidentes raisons de calendrier), dans des délais qui permettent ensuite un déroulement serein et démocratique des opérations.

La loi et la coutume

Si chaque sous-commission conserve la maîtrise de son rapport, en revanche les vœux (vœux nouveaux et vœux en suspens) sont de la compétence de la Commission de gestion puisque, une fois adoptés, ils sont réputés vœux de la Commission de gestion. Chaque vœu, et chaque décision concernant les vœux en suspens, fait donc l'objet d'une décision de la Commission de gestion.

Ces décisions se prennent parfois à l'unanimité, sinon à la majorité. De mémoire des plus anciens, la Commission de gestion a toujours considéré comme confidentielles ses délibérations à propos des vœux et on n'a jamais vu que les divergences à leur sujet soient mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette année, le vœu N° 5-2012 («Que la Municipalité examine la possibilité de désigner une Commission de police qui offre à la population une meilleure garantie de neutralité») a, parmi d'autres, fait débat, la majorité de la Commission de gestion considérant qu'il doit être maintenu, la minorité qu'il peut être classé. La sous-commission SEC a alors décidé de rédiger un «rapport de minorité», ce qui est probablement une première.

Dans un premier temps, on avait compris qu'il fallait considérer, en relation avec le vœu N° 5-2012 :

- le rapport de la sous-commission SEC comme rapport de majorité, avec comme conclusion le refus du classement du vœu N° 5-2012;
- le rapport de minorité de la sous-commission SEC, avec comme conclusion le classement du vœu N° 5-2012.

Dans un second temps, la sous-commission SEC a décidé de déposer un rapport de minorité de la Commission de gestion, ce qui constitue une autre première puisque ce «rapport de minorité» argumente sur le vœu N° 5-2012 à propos duquel il n'y a pas un mot dans le présent rapport de la Commission de gestion (promu de facto rapport de majorité de la Commission de gestion).

Pour tous les autres vœux, et conformément à l'usage, seule la position de la majorité est indiquée, réputée position de la Commission de gestion.

4. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

On a vu ci-dessus que la Commission de gestion est favorable à la suppression de l'obligation pour les commissions de gestion et des finances de se rencontrer au moins une fois par année, non pas que cette rencontre soit inutile, mais parce qu'il est impossible de trouver une date judicieuse pour l'organiser en raison du décalage des calendriers, et que du coup l'objectif de la réunion est une chimère.

C'est pourquoi la Commission de gestion 2017 dépose formellement la proposition de modification du règlement suivante :

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT :

Supprimer la lettre d) de l'article 53 du Règlement du Conseil communal, ainsi rédigée :

Art. 53 –

La Commission des finances :

a) [...]

b) [...]

c) [...]

d) rencontre au moins une fois par an la Commission de gestion afin de procéder à un échange de vues à propos des comptes de l'année précédente, avant le dépôt du rapport relatif à cet objet;

e) [...]

La lettre e) devient lettre d).

Cette modification du Règlement communal étant relativement mineure et d'un degré d'urgence modéré, il serait naturel de greffer cette proposition sur d'autres demandes de modification du Règlement plutôt que de convoquer une commission uniquement pour cet objet.

Pour le suivi de cette proposition, la Commission de gestion s'en remet au Bureau du Conseil.

5. UNE DEMANDE OU UN VŒU QUI INTERPELLE

Lors de la première séance, le syndic a fait part d'une demande, ou d'un vœu, de la Municipalité tendant à ce que les commissaires «tournent» régulièrement entre les dicastères.

Cette demande interpelle pour deux raisons :

- sur la forme, c'est une ingérence dans la cuisine interne de la Commission de gestion, qui a pour mandat de s'organiser elle-même²; c'est étonnant, venant de quelqu'un qui se montre d'habitude très à cheval sur la séparation des pouvoirs et qui nous l'a encore prouvé lors de son exposé introductif;
- sur le fond, c'est contraire au principe de continuité, gage d'un travail performant et en profondeur : on est plus efficace, parce que mieux informé, en restant plusieurs années dans le même dicastère; ce n'est que sur la durée que l'on peut assurer le suivi des dossiers et avoir sur eux un regard raisonnablement critique.

² Règlement du Conseil communal, article 106, point 1 :

¹ La Commission de gestion s'organise elle-même et son droit d'investigation est illimité, sous réserve des restrictions édictées par le Conseil d'Etat (voir appendice).

L'argument évoqué par le syndic pour justifier cette demande était de permettre aux conseillers communaux de découvrir les différentes facettes de la Commune. Ce souci de l'édification et du bien-être des conseillers communaux amène une réflexion en forme de question :

- quand un conseiller communal est proposé pour la Commission de gestion, attend-on de lui qu'il souhaite parfaire sa culture générale en glanant des informations de-ci de-là ou qu'il soit efficace pour aider la Commission à s'acquitter de sa mission, telle que définie à l'article 106³ du Règlement du Conseil communal ?

La réponse est dans la question.

Ceci étant, la Commission de gestion n'entend pas répondre au vœu de la Municipalité et continuera à s'organiser en toute indépendance.

6. MODE D'ÉLECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission des finances est élue pour la législature alors que la Commission de gestion est réélue chaque année. Cette différence, liée probablement à des péripéties historiques qui nous échappent, est d'autant plus étonnante que ces deux commissions sont parentes, puisque la *Loi sur les Communes* prévoit que la Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes et que cette tâche peut être, pour ce qui est des comptes, déléguée à une Commission des finances (LC, article 93c⁴). C'est dit ailleurs dans l'autre sens : les deux commissions de gestion et des finances peuvent être regroupées en une seule (LC, article 40f⁵), étant entendu que cette disposition est applicable essentiellement dans les petites communes. Il y a donc un lien originel entre les commissions de gestion et des finances. Dès lors il est assez étonnant que les règles de fonctionnement soient différentes de l'une à l'autre.

Une Commission de gestion, élue pour la législature comme la Commission des finances, gagnerait en efficacité (pas besoin de repartir à zéro chaque année), en cohérence (suivi des dossiers), en unité (les membres se connaissant mieux), en organisation (planification à moyen terme) : en un mot elle remplirait mieux sa mission.

³ Règlement du Conseil communal, article 106, point 2 :

² [La Commission de gestion] a pour mission :

- a) de s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente;
- b) de vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente commission;
- c) d'inspecter les domaines publics et ruraux, les bâtiments de la Commune, les services administratifs et industriels;
- d) d'examiner les registres, rapports, extraits de procès-verbaux, archives de l'administration communale et des diverses commissions nommées par la Municipalité;
- e) d'examiner l'effectif du personnel communal;
- f) d'établir un rapport sur le résultat de ses inspections et sur la gestion municipale, tendant, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

⁴ Art. 93c

¹ La commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de la commune. Le règlement d'organisation du conseil peut confier l'examen des comptes et, cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur à une commission des finances.

⁵ Art. 40f b) Définition

¹ Constituent des commissions de surveillance :

- a. la commission de gestion et
- b. la commission des finances.

² Ces commissions peuvent être regroupées en une seule commission (commission de gestion-finances).

A la question posée de déposer une proposition de modification du Règlement du Conseil communal, une majorité de la Commission de gestion, considérant d'abord l'ampleur de l'engagement, le souci de ne pas pouvoir s'engager sur cinq ans, l'hypothèse d'une difficulté accrue de trouver des volontaires, a estimé préférable d'en rester au statu quo.

Le problème reste donc entier et il faudra trouver d'autres pistes pour que la Commission de gestion gagne en efficacité, en cohérence, en unité et en organisation.

7. UNE QUESTION EN SUSPENS QUI TROUVE ENFIN UNE RÉPONSE – ET LES AUTRES ?

La sous-commission Cohésion sociale et logement 2016, dans un rapport complémentaire déposé le 21 juin 2017, avait émis deux recommandations qui étaient restées sans réponses. M. Vincent JAKUES a répondu lors de la première séance de la Commission de gestion 2017 : on trouve le détail dans le rapport de la sous-commission *Cohésion sociale et logement 2017* (page 3/11). On apprend ainsi que l'audit suggéré «pour tenter de faire un peu plus de lumière sur les multiples zones d'ombre qui subsistent autour de la gestion» de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* a été évalué par la fiduciaire OFISA entre CHF 30'000.00 et CHF 90'000.00. La Municipalité estime que c'est trop cher et tout le monde la rejoint sur ce point.

On la rejoint d'autant plus volontiers que, avec un peu de bonne volonté, on peut trouver la réponse à certaines questions sans déboursier un sou. Ainsi, la disparition des CHF 2'536.65 qui s'étaient volatilisés le 20 décembre 2016 et pour laquelle toute explication a été obstinément refusée à la sous-commission 2016, a tout à coup trouvé une explication toute simple (voir rapport de la sous-commission COH, page 2/11). On se demande pourquoi il a fallu perdre tant de temps en 2016 et braver tant de démarches dissuasives pour une réponse aussi banale.

La sous-commission 2016 avait encore posé, parmi d'autres, deux questions très précises :

- comment expliquer la disparition d'une somme de CHF 2'087.80 le 26 août 2014 ?
- comment expliquer la disparition d'une somme de CHF 272.50 le 31 juillet 2015 ?

Ces questions ne sont pas frappées par la limite temporelle (voulant que l'examen porte sur l'exercice comptable précédent) puisqu'elles ont été posées dès qu'on a bien voulu remettre à la Commission de gestion les documents utiles. Encore une fois, personne ne trouverait raisonnable d'engager entre CHF 30'000.00 et CHF 90'000.00 pour leur trouver une réponse. Mais des interrogations subsistent : pourquoi la Municipalité a-t-elle tant de réticences à répondre à ces questions simples ? pourquoi, par exemple, la Municipalité ne prend-elle pas rendez-vous avec l'ancien président de la Commission consultative Suisses-Etrangers pour lui poser ces questions ? Il habite encore à Morges, il est encore actif politiquement, cela ne coûterait pas un sou, tout au plus une bouteille. Que la Municipalité ne veuille pas faire ce pas tout simple étonne et, ce faisant, maintient un sentiment de malaise et cette impression tenace qu'elle ne veut pas faire toute la lumière et que cette transparence par bribes lui convient.

On peut ajouter que cette idée de remonter à la source ne procède pas du simple «yaca» puisqu'elle a été suggérée par la municipale elle-même. Lorsque la sous-commission COH a souhaité connaître le nom de la troisième personne habilitée à signer les opérations du compte postal de la *Commission consultative Suisses-Etrangers*, il lui a été répondu, en substance : «Je ne sais pas qui c'est. Allez-le demander à Monsieur Paccaud. Moi je n'irai pas». Il est stupéfiant qu'un(e) représentant(e) de la

Municipalité demande aux membres d'une sous-commission d'accomplir le travail dont ne veut pas se charger la Municipalité.

Tout cela est malheureux et dommageable, parce que cela ne favorise pas la confiance qu'il faudrait cultiver entre Municipalité et Commission de gestion, donc entre Municipalité et Conseil communal.

8. LA SÉCURITÉ

Depuis de très nombreuses années, la sécurité des bâtiments publics est une préoccupation récurrente de la Commission de gestion. Le soussigné se souvient d'un vœu émis en 2003 lors de sa première année à la Commission de gestion («Même si cela pouvait avoir pour conséquences de diminuer les recettes, que les mesures de sécurité lors des représentations au Théâtre de Beausobre soient strictement appliquées pour éliminer tout risque d'accident»). Pratiquement chaque année la question revient sur le tapis. La sécurité concerne plusieurs dicastères. La sécurité est un souci transversal.

Des vœux sont en suspens :

Vœu N° 2 - 2012 : Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Vœu N° 20 - 2012 : Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de La Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure.

Trois nouveaux vœux sont déposés cette année (vœu N° 1 de la sous-commission FIN, vœux N°s 1 et 2 de la sous-commission COH), qui font apparaître des lacunes préoccupantes :

- il est inquiétant d'apprendre que des collaborateurs présents depuis neuf ans ont reçu pour la première fois en 2017 une formation sur la prévention incendie (parce que non organisée les années précédentes);
- il est effarant d'apprendre que deux exercices d'évacuation (en 2016 et 2017) d'un centre de vie infantine, tous deux réalisés dans des conditions hors de la normale (plus de la moitié des enfants absents, adultes en surnombre), font apparaître – du point de vue de la Commission de gestion – les mêmes lacunes graves non corrigées d'une année à l'autre (carence dans la transmission de l'alarme, faillite du transport des bébés), niées par la directrice (pour qui l'exercice s'est déroulé à merveille) et inconnues de la municipale (qui prend connaissance des détails du rapport un mois après la sous-commission parce que cette dernière insiste pour en parler);
- il est déroutant et déconcertant, vu ce qui précède, que la Municipalité propose de classer les vœux N°s 2 - 2012 et 20 - 2012 rappelés ci-dessus.

La sécurité des bâtiments publics est un sujet sérieux. Même si c'est un thème technique, peu porteur, pas vraiment séduisant, qui embête un peu tout le monde, on n'a pas le droit d'en rire ou de le négliger. Comme dit dans le rapport de la sous-commission COH, c'est la vie des usagers qui est en jeu.

Il apparaît que, dans ce domaine sensible de la sécurité qui se dilue dans plusieurs dicastères, il manque une vision d'ensemble, il manque des priorités, il manque des contrôles, il manque une autorité. C'est ce qui explique probablement cette légèreté constatée en regard des mesures de sécurité.

Dans l'espoir de provoquer une prise de conscience et de voir la situation s'améliorer rapidement, la Commission de gestion émet le vœu suivant :

Vœu N° 1 : Que la Municipalité considère comme objet prioritaire et stratégique tout ce qui a trait à la sécurité des bâtiments publics et dépose un rapport chaque année (par exemple dans le rapport de gestion) sur les mesures prises et les progrès accomplis dans ce domaine pour l'ensemble des dicastères.

9. CONCLUSION

La Commission de gestion 2017 a pu œuvrer dans des conditions normales, si l'on passe sous silence les démissions de deux membres qui ont compliqué son organisation et alourdi le travail de certains membres et de certaines sous-commissions.

Deux autres complications sont apparues en fin d'exercice :

- d'une part la volonté d'une sous-commission d'exprimer, contrairement aux usages, une position minoritaire à propos d'un vœu en suspens, d'où le dépôt par cette sous-commission d'un «rapport de minorité» qui est probablement une première;
- d'autre part le dépôt par une sous-commission d'un vœu après la dernière séance consacrée à l'adoption des rapports et des vœux, d'où une procédure d'urgence peu satisfaisante empêchant une discussion en séance plénière.

De manière générale, les sous-commissions ont été bien reçues dans les divers dicastères et la Commission de gestion remercie les municipaux et leurs collaborateurs de l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à ses représentants et du temps qu'ils leur ont consacré.

Plus globalement, la Commission de gestion exprime sa gratitude à l'autorité exécutive et à l'ensemble des employés de la Commune qui ont exécuté à satisfaction les multiples tâches dont ils ont la charge, contribuant à faire ainsi de Morges une ville où il est agréable de vivre.

La Commission de gestion dépose un vœu général, onze vœux issus des sous-commissions et une proposition de modification du Règlement du Conseil communal, visant à la suppression de l'obligation de la rencontre entre les commissions de gestion et des finances.

Au surplus elle propose le classement de dix vœux, dont neuf sur proposition de la Municipalité et un spontanément. En revanche, elle s'oppose au classement de onze vœux sur les vingt dont l'abandon est proposé par la Municipalité.

Que la Municipalité propose le classement de vingt vœux et que la Commission de gestion refuse onze de ces propositions, soit plus de la moitié, montre que Municipalité et Commission de gestion ont des approches sensiblement différentes quant au traitement de ces vœux :

- pour certains vœux, la Commission de gestion refuse leur classement parce qu'elle est soucieuse de s'assurer de leur réalisation et que c'est son seul moyen d'en garder la mémoire donc le contrôle, tandis que la Municipalité, une fois les opérations lancées, voire simplement décidées, considère que leur suivi sera automatiquement maîtrisé dans les procédures usuelles;
- mais pour d'autres vœux, c'est la perception même de leur réalisation qui diverge, la Municipalité étant à l'évidence plus optimiste que la Commission de gestion sur la tâche accomplie et la mission remplie; il est recommandé à la Municipalité de s'interroger sur ce relatif optimisme.

Ainsi, à titre d'exemple, il est troublant que la Municipalité propose le classement de deux vœux relatifs à la sécurité des bâtiments alors que deux sous-commissions constatent la nécessité et l'urgence d'améliorations notoires dans ce secteur. De même, il apparaît comme anormal qu'un vœu adopté en 2012 par le Conseil communal – certes contre l'avis de la Municipalité – soit considéré comme mûr pour le classement en 2017 alors que strictement aucune démarche n'a été entreprise dans l'intervalle pour tenter de répondre au vœu, voire, au pire, de trouver au moins une nouvelle argumentation tendant au rejet de ce vœu. Procéder ainsi, c'est laisser insinuer l'idée que, lorsque la Municipalité ne veut pas d'un vœu, il lui suffit d'attendre cinq ans avant de le classer.

La Commission de gestion a pris acte, avec étonnement, d'une demande de la Municipalité visant à un tournus accéléré des commissaires au sein des sous-commissions. Elle s'étonne de cette ingérence et continuera à s'organiser en toute liberté, conformément aux prérogatives qui lui sont accordées tant dans la *Loi sur les Communes* que dans le *Règlement du Conseil communal*.

Malgré les intentions affichées et clairement exprimées par le syndic lors de la séance introductive, la Commission de gestion n'a pas toujours reçu des réponses claires à ses questions. C'est le cas notamment dans le dicastère *Cohésion sociale et logement*, comme il est mentionné dans le corps de ce rapport et du rapport de la sous-commission. Et les problèmes soulevés par la Commission de gestion 2016 à propos de la *Commission consultative Suisses-Etrangers* laissent des séquelles :

- d'une part la Municipalité répond enfin à une question, mais la réponse est d'une telle simplicité qu'on se demande dès lors pourquoi il a fallu plus d'une année de tergiversations pour l'obtenir;
- d'autre part la Municipalité ne répond pas à d'autres questions précises et de même nature posées simultanément, et on se demande bien pourquoi.

Cette transparence à géométrie variable interpelle. En théorie, la transparence est proclamée. En pratique, c'est un peu moins évident. L'absence de réponses à certaines questions est de nature à interroger sur la considération qu'ont certains membres de la Municipalité pour la Commission de gestion. C'est dommageable pour le climat de confiance entre Municipalité et Commission de gestion, donc *in fine* entre Municipalité et Conseil communal.

Ceci étant, la Commission de gestion 2017 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion, inclus les rapports des sous-commissions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017;
2. de prier la Municipalité de réaliser les vœux de la Commission de gestion acceptés par le Conseil, ainsi que ceux encore en suspens émis les années précédentes;
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2017 :

Pierre Marc Burnand, président

Annexes :

- Annexe 1 : rapport de la sous-commission ADM (8 pages)
- Annexe 2 : rapport de la sous-commission FIN (4 pages)
- Annexe 3 : rapport de la sous-commission SEC (9 pages)
- Annexe 4 : rapport de la sous-commission SPO (16 pages)
- Annexe 5 : rapport de la sous-commission INF (13 pages)
- Annexe 6 : rapport de la sous-commission COH (11 pages)
- Annexe 7 : rapport de la sous-commission URB (9 pages)
- Annexe 8 : récapitulatif des vœux 2017, réponses de la Municipalité et déterminations de la Commission de gestion (8 pages)

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 20 juin 2018.